Les Infos de Base

mercredi 25 janvier 2006 volume 9, numéro 4 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Gaudet Éditeur Itée 5278, rue Nantel Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca

http://www.gaudet.gc.ca/

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant ACCÈS LÉGAL^{md}: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 4 du 25 janvier 2006.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 janvier 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette G.O.Q. ou dans une G.O.Q. antérieure.

L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Ouébec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 4 du 25 janvier 2006, et à la Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 3 du 21 janvier 2006.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 février 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette G.O.Q. ou dans une G.O.Q. antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du *Québec* contient le texte intégral de la Gazette officielle du Québec, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 Loi sur les centres financiers au fascicule n° 52A du 29 décembre 2005, et de la Gazette officielle du *Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 51 du 22 décembre 2005.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec *Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'Infobase Lois du Canada, la Statutes of Canada Infobase, l'Infobase Règlements du Canada, la Regulations of Canada Infobase, l'Infobase Lois annuelles du Canada, la Annual Statutes of Canada Infobase, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. **A-3.001**, a. 289.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, a. 1.

Loi sur l'assurance maladie, L.R.Q., c. **A-29**, aa. 9, 9.0.1, 9.0.1.1, 9.0.1.2, 65.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 236-238, 240

Loi sur l'assurance parentale, L.R.Q., c. **A-29.011**, a. 139.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, a. 404.

Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, L.R.Q., c. C-6.1, aa. 18, 19, 19.1, ann. 1.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 2-5.

internationaux, L.R.Q., c. C-8.3, aa. 6, 26, 29, 49, 51.1-51.3, 52, 53, 54, 55, 56, 56.1, 56.2, 57, 57.1, 57.2, 58-60.0.1, 60.1, 65, 65.1, 69, 69.3, 70.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 6-26.

Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre, L.R.Q., c. **D-7.1**, annexe.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, a. 27.

Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets, L.R.Q., c. **E-13.1**, abrogée.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, L.Q. 2005, c. 33, a. 5.

Loi constituant Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, L.R.Q., c. F-3.1.2, aa. 8, 18.1, 19, 19.1, 19.2, 20, 21.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 28-33.

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), L.R.Q., c. F-3.2.1, aa. 14.1, 15, 15.0.1, 15.0.2, 16.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 34-37.

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. **I-2**, aa. 11.1, 14.3, 15, 17.3, 17.5, 17.14.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 38-43

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. I-3, plusieurs articles.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 44-282, 285-335.

Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets, L.R.Q., c. I-14.1, abrogée.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, L.Q. 2005, c. 33, a. 5.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 69.1, 69.4, 93.1.1, 93.1.6, 93.1.8, 93.1.9.1, 93.1.9.2, 93.1.10.1, 93.1.12, 93.1.15, 93.1.15.1, 93.1.16, 94.0.3.2, 94.5.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives titre IV.2, 541.23, intitulé titre IV.2, 541.24, 54 relativement à la protection des renseignements confidentiels, L.Q. 2002, c. 5, aa. 12 (partie), 13 (partie);

Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 13, aa. 95, 96;

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 336-346.

Loi sur les normes du travail, L.R.Q., c. N-1.1, aa. 39.0.1, 39.0.274, 81.2, 89, 123.2.

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2002, c. 80, aa. 23, 32, 57 (partie), 66 (partie);

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 347, 348.

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. **Q-2**, aa. 31.5, 31.6, 61, 124.

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, L.Q. 2005, c. 33, aa. 1-4.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 2.0.6, 33, 33.0.2, 34, 34.0.0.0.1, 34.0.0.1, 34.0.1, 34.1.4, 34.1.5, 34.1.6, 37.9.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 288 (partie);

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 349-358.

Loi sur le régime de rentes du Québec, L.R.Q., c. **R-9**, aa. 50, 50.1, 82.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 359-361.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. S-4.2, a. 19.0.2.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 3 (partie).

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 1, 54.2, 139, 169.2, 179, 179.1, 179.2, 181, 247, 304, 351, 378.18, 383, 385.1, 386, 386.2, 386.3, 387.1, 389, 394, 395, 397.1, 397.2, 402.15, 457.1.2, 520, intitulé du titre IV.2, 541.23, intitulé du chapitre II du titre IV.2, 541.24, 541.24.1, 541.25, 541.29, 541.33, 677. Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 362-395.

Loi concernant la taxe sur les carburants, L.R.Q., c. **T-1**, aa. 10.1, 10.10, 13, 14, 15, 15.1, 17.1, 51.2.

Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 38, aa. 396-403.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale, [R.R.Q., c. **A-29.011**, D. 986-2005 du 19-10-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 6248], a. 31.1.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale, D. 9-2006 du 17-01-06, (2006) 138 G.O. 2, 279A, a. 1.

Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 4.3], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers, A.M. 2005-007 du 12-01-06, (2006) 138 G.O. 2, 677, a. 1.

Règlement sur le refuge faunique de Pointe-du-Lac, [R.R.Q., c. C-61.1, D. 6-2006 du 10-01-06, (2006) 138 G.O. 2, 661], nouveau.

Règlement sur les indemnités et les allocations des jurés, R.R.Q., 1981, c. **J-2**, r. 1, a. 3.

Avis de revalorisation de l'allocation pour garde d'enfants ou d'autres personnes à charge, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 57.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 27-11-01, (2001) 133 *G.O.* 1, 1336], aa. 27.1, 27.2, 52, 53.1, 61, 73, 78, 86.

Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 88, aa. 1-9.

Programme d'assurance récolte, [R.R.Q., c. L-0.1, Avis du 21-02-02,

(2002) 134 *G.O.* 1, 261], a. 54, tableau 3.

Programme d'assurance récolte, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 76, aa. 1, 2.

Règlement sur les prix du lait aux consommateurs, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 2.1.1.01.1], ann. A.

Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait aux consommateurs, Décision 8516 du 16-01-06, (2006) 138 G.O. 2, 679, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.